

fanation sacrilège ou d'agression sauvage qui, sous un drapeau emprunté, viennent s'attaquer à tout ce que les sociétés humaines ont de plus respecté, de plus saint, de plus vital.

Ces crises déplorables ont eu pour vous comme pour nous-même des difficultés sérieuses, et quand vous avez eu à y faire face, vous en avez triomphé, moins par la force que vous aurait donnée une règle écrite, que par les inspirations d'une conscience éclairée et d'un dévouement sans bornes à vos devoirs envers la nation, envers la société tout entière.

Aujourd'hui une arme puissante, irrésistible, va se joindre à celles que vous avez déjà. Désormais la Constitution est faite, la Révolution est définie dans son organisation, dans sa règle, et quiconque s'élevant contre la loi nouvelle prétendrait encore demander à la Révolution qui s'accomplit l'acquittement de dettes imaginaires encourrait à juste titre les sévérités de la loi.

La loi politique fondamentale est venue se placer à côté de la loi éternelle d'ordre et de stabilité qui est la condition nécessaire de toute société humaine. Toutes deux désormais sont inséparables. L'existence de la République est indissolublement liée au maintien du bon ordre politique et social. La République sans le bon ordre, le bon ordre sans la République, sont désormais deux faits également impossibles, et celui qui prétendrait les séparer ou sacrifier l'un à l'autre est un citoyen dangereux que la raison condamne et que le pays repousse.

Attachez-vous à vous pénétrer de ces pensées, à les faire pénétrer dans l'esprit de ceux qui vous secondent ou vous entourent. Fondée sur le grand principe du vote universel, telle qu'elle le définit et le détermine dans son application, la Constitution de la République laisse toute liberté à la discussion; elle ôte tout prétexte à l'insurrection, à la révolte; car le vote, qui n'a pu prévaloir par la règle, de quel droit voudrait-on le faire prévaloir par la violence? Et d'un autre côté, en présence de cette application incessante du suffrage universel, quelle est l'autorité qui pourrait tenter d'en corrompre l'expression?

Le vote universel, c'est la révolution tout entière; tous les autres principes ne se présentent plus que comme des conséquences. Au premier rang de ces conséquences, vous devez placer celle qui consiste à maintenir le pouvoir sous l'action et le respect inviolable de la majorité. Dans l'état nouveau que la Constitution va faire à la République, oublier ces principes serait, de la part de tous, une faute grave; ce serait un crime de la part de celui qui, revêtu d'une autorité quelconque, viendrait ainsi à méconnaître la source et la base même de cette autorité. Le premier résultat, le premier danger d'une telle erreur, serait